

# FÉDÉRATION ROYALE BELGE DE NATATION – CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LE MARDI 04 OCTOBRE 2011 A BRUXELLES – 18h00

**APPROUVE**

**Présents :**

Michel LOUWAGIE – président FRBN

Wouter GEORGES – secrétaire-général FRBN

Martin DEMEESTER – Dirk CALUS, administrateurs VZF

Paul EVRARD - Christiane DE SCHEPPER – A. VANDER BEKEN, administrateurs FFBN

**01. Finances**

CE2012

1.1. Le CA examine la situation financière de la FRBN (compte d'exploitation 30.09.2011 & estimation résultat financier exercice 2011-2012) en fonction de l'allocation d'un subside fédéral au Comité Organisateur CE Anvers 2012. Pour l'exercice 2011 on compte sur un résultat très positif, Par contre, l'exercice 2012 présentera un résultat d'exploitation négatif sur base des informations actuellement disponibles.

Sur la proposition du président M. LOUWAGIE la FRBN allouera exceptionnellement un montant maximalisé de € 50.000,00 pour l'ensemble des organisations CEJ & CE à condition que cette aide financière soit utilisée pour plusieurs dépenses fédérales dans le cadre de ces compétitions ainsi que pour diverses formes de contreparties (VIP, cartes d'entrée, etc.).

W. GEORGES est chargé d'établir une liste synoptique de tous les frais relevant ou toutes les possibilités de contreparties qui doivent être incluses dans cette allocation financière de la FRBN.

Le CA accentue explicitement qu'en aucun cas la FRBN dépassera le montant max. de € 50.000,00 dans ce dossier spécifique.

1.2. Frais financiers relatifs à la participation d'une sélection nationale Synchro BEL au CE2012

Le président M. LOUWAGIE exprime son mécontentement sur la communication incohérente du point de vue de la VZF sur le financement d'une équipe / sélection nationale synchro.

Après discussion il s'avère que, contrairement à la réunion de la CELSP SY dd. 22/092011, finalement aucune fédération ne supporte la sélection d'un team national synchro, malgré une proposition récente de la part de G. STRAETEMANS au sujet de la répartition des frais relatifs au team nationale synchro.

Par conséquent la FRBN n'engagera pas de team national au CE2012.

La proposition d'engager au CE2012 le meilleur SOLO ainsi que le meilleur DUO, n'importe FFBN ou VZF, du Championnat de Belgique Seniors n'est pas retenue à cause du manque de niveau sportif représentatif (CB).

Par conséquent le CA a décidé de déterminer la sélection du meilleur SOLO et du meilleur DUO sur base de la performance sportive supérieure réalisée à l'occasion d'une compétition internationale à l'étranger.

La CSSY est donc priée de présenter une proposition à ce sujet (choix de compétition qualificative, date limite période de qualification, etc.).

<i>Rédaction</i>	<i>Envoi</i>	<i>Remarques</i>	<i>Approbation</i>
04/10/2011	05/10/2011	19/10/2011	20/10/2011



## 02. Divers

02.1. Critères de sélection 2012 : vu la confirmation écrite de J. Van der Straeten (président BRABO) que les finales se nagent avec les 8 meilleures, la FRBN acceptera encore le Diamond Swimming Race Anvers 2012 comme compétition qualificative en vue des championnats CEJ & CE 2012. En outre, cette compétition sera également enregistrée auprès de la FINA comme compétition qualificative Olympique (sous réserves d'approbation par la FINA).

Après tous ces points la séance est levée par le président Michel LOUWAGIE.

Le rapporteur,  
Wouter Georges, Secrétaire-Général

PROCHAINE REUNION CONSEIL D'ADMINISTRATION :  
JEUDI 20 OCTOBRE 2011 – 18h00 – BUREAU FEDERAL BRUXELLES

<i>Rédaction</i>	<i>Envoi</i>	<i>Remarques</i>	<i>Approbation</i>
04/10/2011	05/10/2011	19/10/2011	20/10/2011

